

## APPENDICE

(No. 1.)

31e OCT.

DEPARTEMENS, &c.	Sterling.			Sterling.		
	£	s.	D.	£	s.	D.
Rapporté de l'autre part, . . . .				3653	7	7
<b>JUDICIAIRE.</b>						
Appointemens du Juge en Chef de la Province,	750	0	0			
du Juge en Chef de Montréal, . . . .	550	0	0			
de Six Juges Puisnés à £900 chaque, par année, . . . . .	2700	0	0			
du Juge Résident Provincial aux Trois- Rivières, . . . . .	450	0	0			
de Deux Juges Provinciaux à £500 cha- que, par année, . . . . .	500	0	0			
Allouances aux Juges pour les Tournées, . . .	200	0	0			
Appointemens du Juge de la Cour de Vice Amiralité,	100	0	0			
du Procureur Général, . . . . .	150	0	0			
du Soliciteur Général, . . . . .	100	0	0			
du Shérif du District de Québec, . . . . .	50	0	0			
du do. de Montréal, . . . . .	50	0	0			
du do. des Trois-Rivières, . . . . .	37	10	0			
du do. de Gaspé, . . . . .	35	0	0			
du do. de Saint François, . . . . .	25	0	0			
Allouance aux Shérifs de Québec, Montréal et des Trois-Rivières, pour des Exécuteurs Publics, à £27 chaque, par année, . . . . .	40	10	0			
au Shérif de Gaspé pour dépenses de Voyages, . . . . .	5	0	0			
Appointemens du Coronaire de Québec, . . . . .	50	0	0			
du do. de Montréal, . . . . .	50	0	0			
du do. des Trois-Rivières, . . . . .	25	0	0			
du do. de Gaspé, . . . . .	25	0	0			
du Greffier de la Cour Provinciale, et Gref- fier de la Paix à Gaspé, et allouance pour frais de Voyages, . . . . .	30	0	0			
des Greffiers de la Couronne, à Québec £20, à Montréal £20, et aux Trois- Rivières £10, . . . . .	50	0	0			
du Greffier de la Cour d'Appel, . . . . .	60	0	0			
Allouance au Greffier de la Cour d'Appel pour Papéterie pour la Cour, pour six mois, . . . . .	3	0	0			
Porté en l'autre part, . . . . .	6036	0	0	3653	7	7